

00000 - Administration générale

**Convention de transfert des marchés publics et contrats de l'Etat dans le cadre du transfert au 1er janvier 2021 du réseau national non concédé à la Collectivité Européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg - Rectificatif**

CP/2020/471

**Service chef de file :**

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de substituer la convention, jointe à la délibération N°CD/2020/056, qui a été approuvée par délibération du 30 novembre 2020. En effet, il s'avère, suite à un problème technique, que la convention jointe en annexe à ce rapport ne correspond pas au projet de délibération.

Lors de la séance du 30 novembre 2020, le Conseil Départemental s'est prononcé sur le transfert des marchés publics et contrats de l'Etat dans le cadre du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du réseau routier national concédé vers la Collectivité européenne d'Alsace et l'Eurométropole de Strasbourg, et a approuvé la convention jointe à la délibération N°CD/2020/056.

Or, il s'avère, suite à un problème technique que la convention jointe en annexe au rapport, ne correspond pas au projet de délibération. Il convient donc de délibérer à nouveau afin d'approuver la convention dont le contenu a été arrêté par l'ensemble des signataires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente, statuant par délégation, et sur proposition de son Président approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et l'Etat, relative au transfert des marchés publics et contrats de l'Etat dans le cadre du transfert au 1er janvier 2021 du réseau national non concédé à la Collectivité Européenne d'Alsace et à l'Eurométropole de Strasbourg tel que joint à la délibération.*

*L'annexe jointe annule et remplace le document annexé à la délibération N° CD/2020/056 du 30 novembre 2020.*

Strasbourg, le 11/12/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY